



- LEGENDE**
- Limite de zone communale
 - Limite de zone
 - Eléments végétaux - Eléments du paysage à protéger au titre de l'art. L151-23 du code de l'urbanisme
 - ▲ Alignement des façades
 - ◆ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés		
N°	Vocation	Bénéficiaire
ROS1	Création d'un aménagement pour faciliter la giration des bus (20 m de large)	Commune de Rosteig
ROS2	Elargissement de la rue du Riefeld (10 m de large)	Commune de Rosteig
ROS3	Amélioration de la circulation grâce à l'élargissement de la voie et la création de stationnement notamment pour les bus (section 2 n° 99-10 m depuis la rue de l'école, n° 120 ; 121 ; 123 ; 134 ; 135 ; 136 en totalité, n° 137 sur 54 m depuis le cimetière)	Commune de Rosteig
ROS4	Réalisation d'un bouclage viaire (6 m de large)	Commune de Rosteig
ROS5	Entretien et protection du fond de vallon afin d'éviter l'enfrichement	Commune de Rosteig

maître d'ouvrage :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

PLUi du Pays de La Petite Pierre

REGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de ROSTEIG

PLUi approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 06/02/2020.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du

A Bouxwiller, le
 M. Patrick MICHEL, le Président